AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR L'ANNÉE 2024

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, que conformément aux articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 est fixé aux dates et heures suivantes :

Lundi 15 janvier 2024, à 20 h.	Mardi 02 juillet 2024, à 20 h.
Lundi 05 février 2024, à 20 h.	Lundi 05 août 2024, à 20 h.
Lundi 19 février 2024, à 20 h.	Lundi 19 août 2024, à 20 h.
Lundi 04mars 2024, à 20 h.	Mardi 03 septembre 2024, à 20 h.
Lundi 18 mars 2024, à 20 h.	Lundi 16 septembre 2024, à 20 h.
Mardi 02 avril 2024, à 20 h.	Lundi 07 octobre 2024, à 20 h.
Lundi 15 avril 2024, à 20 h.	Lundi 21 octobre 2024, à 20 h.
Lundi 06 mai 2024, à 20 h.	Lundi 04 novembre 2024, à 20 h.
Mardi 21 mai 2024, à 20 h.	Lundi 18 novembre 2024, à 20 h.
Lundi 03 juin 2024, à 20 h.	Lundi 02 décembre 2024, à 20 h.
Lundi 17 juin 2024, à 20 h.	Lundi 16 décembre 2024, à 19h (budget)
	Lundi 16 décembre 2024, à 20h.

Donné à Acton Vale, ce 5 décembre 2023.

Claudine Babineau, OMA Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 13e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA Greffière